



## Contrat d'engagement « AMAP Volaille »

de janvier 2022 à décembre 2022

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14

ou 06 02 51 51 50 [na54@akeonet.com](mailto:na54@akeonet.com)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

### Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur

### Engagements du producteur :

- Livrer des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

### Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie...) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

### Les paniers :

**Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de 2 kg \* 11,50 € pour un total de 63.25 € par trimestre, soit 253 € à l'année.**

**Pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide le prix est de 12.00 €/kg (soit 66 € par trimestre ou 264 € à l'année).**

*Les poulets sont pesés après abatement et plumage donc avec la tête, et sans les abats.*

*Le paiement anticipé est calculé sur 11 livraisons, la régularisation se fera lors de la livraison de décembre.*

Je m'engage pour ..... contrat(s)  sous vide ou  sans emballage soit un total de .....€

Je souhaite conserver les abats de la volaille (foie, gésier...), 50cts par poulet soit 5,5 euros annuel

**Les chèques sont établis à l'ordre de Anne Ney**

**Dates de livraison :** Les dates seront indiquées par mail le mois de la livraison et affichées lors des distributions.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collège de l'AMAP

.....



## Contrat d'engagement « AMAP Volaille »

de janvier 2022 à décembre 2022

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14

ou 06 02 51 51 50 [na54@akeonet.com](mailto:na54@akeonet.com)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

### Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur

### Engagements du producteur :

- Livrer des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

### Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie ...) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

### Les paniers :

**Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de 2 kg \* 11,50 € pour un total de 63,25 € par trimestre, soit 253 € à l'année.**

**Pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide le prix est de 12.00 €/kg (soit 66.00 € par trimestre ou 264 € à l'année).**

***Les poulets sont pesés après abatement et plumage donc avec la tête, et sans les abats.***

*Le paiement anticipé est calculé sur 11 livraisons, la régularisation se fera lors de la livraison de décembre.*

Je m'engage pour ..... contrat(s)  sous vide ou  sans emballage soit un total de .....€

Je souhaite conserver les abats de la volaille (foie, gésier...), 50cts par poulet soit 5,5 euros

**Les chèques sont établis à l'ordre de Anne Ney**

**Dates de livraison :** Les dates seront indiquées par mail le mois de la livraison et affichées lors des distributions.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collège de l'AMAP

.....



## Contrat d'engagement « AMAP Volaille »

de janvier 2022 à décembre 2022

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller 03 83 42 91 14  
ou 06 02 51 51 50 [na54@akeonet.com](mailto:na54@akeonet.com)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

### Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur

### Engagements du producteur :

- Livrer des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

### Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie ...) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

### Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de 2 kg \* 11,50 € pour un total de 63.25 € par trimestre, soit 253 € à l'année.

Pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide le prix est de 12.00 €/kg (soit 66.00 € par trimestre ou 264 € à l'année).

*Les poulets sont pesés après abatement et plumage donc avec la tête, et sans les abats.*

*Le paiement anticipé est calculé sur 11 livraisons, la régularisation se fera lors de la livraison de décembre.*

Je m'engage pour ..... contrat(s)  sous vide ou  sans emballage soit un total de .....€

Je souhaite conserver les abats de la volaille (foie, gésier...), 50cts par poulet soit 5,5 euros

Les chèques sont établis à l'ordre de Anne Ney

**Dates de livraison :** Les dates seront indiquées par mail le mois de la livraison et affichées lors des distributions.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)                      du producteur                      d'un membre du collège de l'AMAP  
.....